



DEPARTEMENT
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAION
18 SEPTEMBRE 2023
22 SEPTEMBRE 2023

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 septembre 2023

Objet :

Acquisition de véhicules hybrides neufs avec entretien - Appel d'Offres ouvert - Marché à tranches Signature du marché

ACTE TRANSMIS
EN SOUS-PREFECTURE

LE 02 OCT. 2023

PUBLIE-LE

L'an deux mille vingt- trois, le 27 septembre à dix-huit heures.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du C.C.A.S.

Nota : Comme le prévoit le règlement intérieur dans son article 2.2.3, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 31 septembre 2023 suite à la convocation du 18 septembre, le Conseil d'Administration peut ce jour délibérer sur l'ensemble des affaires quel que soit le nombre d'administrateurs présents.

Étaient présents :

Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Monsieur Ali MOFREDJ .

Pouvoirs :

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLANCHARD

Absents excusés :

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI, Madame Danielle MALLART, Madame Sophie MERCIER, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, , Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN, Madame Catherine VIVILLE, Monsieur Farid ZERGUINE, Monsieur David YTIER.

Secrétariat :

Madame Sandrine BONNOUVRIER, Directrice du C.C.A.S.

Afin de permettre aux personnels infirmiers du SSIAD de disposer d'un pool de véhicules pour effectuer l'ensemble des visites à domicile, il a été souhaité procéder à l'acquisition de véhicules hybrides neufs, avec entretien complet sur une durée de 60 mois.

Pour ce faire, un appel d'offres ouvert a été engagé, en application de l'article L. 2124-2 et R. 2124-2, et de l'article R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est fractionné en 4 tranches, comme suit :

- Tranche ferme : Acquisition de 8 véhicules
- Tranche optionnelle 1 : Acquisition d'un véhicule supplémentaire
- Tranche optionnelle 2 : Acquisition d'un véhicule supplémentaire
- Tranche optionnelle 3 : Acquisition de trois véhicules supplémentaires

Un avis de publicité a été envoyé au « JOUE », au « BOAMP » et à Achat Public le 15 mai 2023, la date limite de réception des offres ayant été fixée au 19 juin 2023 à 17h00.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de la séance du 12 juillet 2023, a décidé d'attribuer le marché à la société GARAGE LE NATIONAL, à Salon-de-Provence (13300), pour un montant total de 219 440 € TTC, décomposé comme suit :

- Tranche ferme : Acquisition de 8 véhicules : 135 040 € TTC (119 200 € TTC d'acquisition, et 15 840 € TTC d'entretien sur 60 mois)
- Tranche optionnelle 1 : Acquisition d'un véhicule supplémentaire : 16 880 € TTC (14 900 € TTC d'acquisition, et 1 980 € TTC d'entretien sur 60 mois)
- Tranche optionnelle 2 : Acquisition d'un véhicule supplémentaire : 16 880 € TTC (14 900 € TTC d'acquisition, et 1 980 € TTC d'entretien sur 60 mois)
- Tranche optionnelle 3 : Acquisition de trois véhicules supplémentaires : 50 640 € TTC (44 700 € TTC d'acquisition, et 5 940 € TTC d'entretien sur 60 mois)

Ce marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la livraison des véhicules, pour chacune des tranches.

L'affermissement d'une ou de plusieurs tranches optionnelles pourra intervenir au moment même de la notification du marché.

Dans tous les cas, le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations d'une tranche optionnelle court à compter du début d'exécution de la tranche ferme, dans un délai limite de 3 mois.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

-**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer le marché relatif à cette opération avec la société retenue par la Commission d'Appel d'Offres, aux conditions exposées ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document à cet effet.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe du SSIAD, Chapitre 21, article 2182 pour les acquisitions, et chapitre 011, article 61568 pour les prestations d'entretien, nomenclatures 2401 et 8104.

- SE PRONONCE :

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

S²LO

ID : 013-261302087-20231002-2023_CCAS135-DE

POUR : Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Monsieur Ali MOFREDJ.

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents



Stéphane BLANCHARD
Vice-Président du C.C.A.S.